

	Fo 306 – Certificat médical	
	Commission d'admission	04.10.2024

Le médecin soussigné certifie qu'il a examiné :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Profession : ..... Fonction : .....

et que son état de santé physique (y compris maladies transmissibles) et psychique lui permet d'assumer ses tâches <sup>(1)</sup>.

Lieu et date : ..... Signature et timbre du médecin :  
.....

---

<sup>(1)</sup>PERSONNEL EDUCATIF : Aptitudes psychiques et santé physique

Par aptitudes psychiques, on entend :  
l'absence de troubles psychiques ou du comportement et l'intégrité des facultés nécessaires à la prise en charge des enfants ou de personnes vulnérables, leur stimulation et leur sécurité.

Par aptitudes physiques, on entend :  
l'absence d'une maladie ou d'un handicap ayant une incidence fonctionnelle significative sur les facultés nécessaires à la prise en charge des enfants ou de personnes vulnérables, leur stimulation et leur sécurité (des exceptions sont possibles si des solutions rigoureuses sont appliquées en complément).